Lettre ouverte à Mr le Directeur

Monsieur le Directeur,

Votre **Note de Service n° 2019-34** du 16 Avril 2019, annonce que vous mettrez en application votre PRE dès le 1er juillet 2019, envers et contre tout avis des Organisations Syndicales ayant à plusieurs reprises évoqué à l'unanimité leur opposition.

Vous énoncez déjà les différents champs que vous avez choisi pour nous tondre !

Vous évoquez :

- **Retrait d'une « *journée de solidarité* » :**

  Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que nationalement, le jour de solidarité est un jour de travail non rémunéré et reversé pour une cause nationale : le financement d'actions en faveur des personnes âgées et handicapées … et non pour participer à l'amélioration de la situation financière du GHPP. Permettez-nous ainsi de nous interroger sur la présence de celle-ci dans le PRE ?!

- « ***Temps de repas*** » **:**

  Vous tenez absolument à nous retirer un temps de repas que nous n'avons pas. Dans la *Charte réglementaire du temps de travail du CH de Montélimar*, il n'y a d'institué que le temps de pause réglementaire augmenté de 10 minutes d'habillage/déshabillage (dont certes, chacun bénéficie selon les négociations, même ceux qui n'ont pas à faire au vestiaire)… ce qui fait 30 minutes de pause où il est stipulé que les agents doivent rester à disposition.

  Vous argumentez que les agents devront faire un temps de travail supplémentaire le soir (non rémunéré) pour restituer ce temps de repas !!!!!… Mais il semblerait que seuls certains agents de l'hôpital peuvent se permettre d'aller au restaurant… sur leur temps de pause réglementaire d'ailleurs. Savez-vous seulement que la plupart des agents de tout le groupement hospitalier, ne mange pas sur son temps de travail, ou bien mange sur le pouce tout en travaillant !!!!!!… et ce, tous les jours sur leur temps de pause réglementaire !!

  Cependant, vous semblez être bien isolé de la réalité du terrain … prenant le temps d'aller déjeuner chez vous comme bon vous semble…

  Mais peut-être est-ce une façon insidieuse de nous imposer la journée coupée ... Sans parler des conséquences pour les agents ayant des enfants en nourrices qui devront les payer plus encore … Ignorez vous les conséquences des efforts que vous demandez ?!!!

- **Astreintes :**

  Vous évoquez toujours la réglementation qui est bien sûr la ligne de base. Mais tout comme les entreprises privées… car ne nous voilons pas la face, vous managez cet hôpital comme une entreprise privée, bénéficient de négociations sur les salaires (ce que ne permet pas la Fonction Publique)… par contre, la Fonction Publique permet des négociations sur l'organisation de travail… et vous êtes bien en train de remanier à votre guise les négociations de 2014 ; vous imposez l'égalité au lieu de l'équité, sans tenir compte des spécificités des tâches de chacun et ce, au détriment des plus petits d'entre nous, qui font les frais de votre politique de productivité

- **CET :**

  Et si nous parlions de cette fameuse provision constituée, à quoi sert-elle ?… une simple écriture comptable dites-vous ?!…

  Cependant, pour les agents, le CTE, c'est plutôt une belle arnaque... comme les banques, nous y mettons notre argent et nous nous apercevons ensuite que nous ne pouvons pas en disposer comme nous le voulons !… le CET évolue continuellement et toujours en défaveur des agents ; soit ils ne sont pas rétribués en financement, soit ils ne sont pas véritablement disponibles en jours à l'envie et aux besoins des agents. Par contre, toujours en votre faveur.

Á tirer sur la corde… elle finit par casser.

De plus vous vous permettez d'annoncer cette mise en place du PRE (dénonçant ainsi la *Charte réglementaire du temps de travail*) en détournant les procédures.

Nous vous rappelons que vous ne pouvez ainsi mettre en application tout cela sans procéder à un CHSCT préalablement.

Nous remarquons que ce sont toujours les mêmes qui sont tondus… sachez que nous ne sommes pas des moutons.

Par ailleurs, force est de constater un *Pôle Management* s'étoffant d'année en année au regard d'un manque cruel de personnel sur le terrain du soin… nous vous le rappelons sans cesse.

Tout cela engendre une recrudescence de risques psychosociaux… les efforts que vous demandez, mènent le personnel de terrain à bout de souffle…

Aussi combien coûte la mise en place de ce pare-feu permettant que les directives ruissellent jusqu'en bas… veillant aussi à ce que les plaintes d'en bas ne remontent pas au-delà de certains étages, assurant votre quiétude tout la haut dans votre tour ?

Les organisations syndicales vont se rassembler et feront appel aux agents pour une grande mobilisation pour vous manifester encore une fois leurs désaccords. Nous espérons bien que vous l'entendrez… de toute façon elle finira par venir jusqu'à vous.

Vous terminez votre note de service par :

> *« Je suis conscient de l'effort demandé collectivement et vous en remercie très sincèrement ».*

Les efforts que vous demandez aux agents ne suffiront certainement pas à combler le déficit, dont ils ne sont pas responsables… Et nous nous interrogeons une fois de plus sur les efforts que vous nous imposerez dans un futur proche ?!!

Vous nous remerciez « *sincèrement* »… sachez que certains châtient tout aussi sincèrement… et que sincérité n'est pas honnêteté.

Avec nos sentiments appropriés.

L'équipe syndicale CGT

26/04/2019 - Réalisé par nos soins - CGT-GHPP

Ne pas jeter sur la voie publique